

Strasbourg, le 22 novembre 2013  
[tpvs19f\_2013.docx]

**T-PVS (2013) 19**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

---

**Réunion du Groupe consultatif d'experts sur le budget**

Strasbourg, 16 septembre 2013

**RAPPORT DE REUNION**

*Note du Secrétariat  
établie par la  
Direction de la Gouvernance démocratique*

## **GROUPE CONSULTATIF AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES**

Strasbourg, le 16 septembre 2013

Palais de l'Europe, Salle 16, 9h30

---

### **1. OUVERTURE DE LA REUNION**

M. Jan Plesnik, Président du Comité permanent de la Convention de Berne, ouvre la réunion et rappelle que le Comité permanent a créé le Groupe consultatif Ad-hoc sur les questions budgétaires pour qu'il examine les suggestions des Parties et du Secrétariat sur les options envisageables pour améliorer le financement de la Convention. Il remercie en outre les Parties qui ont envoyé un représentant à la réunion ou qui ont soumis une contribution écrite. Il conclut ce point de l'ordre du jour en rappelant les principales missions du Groupe, prévues dans son mandat.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour de la réunion est adopté sans amendements.

### **3. INFORMATIONS DU SECRETARIAT SUR LES FAITS NOUVEAUX**

Le Secrétariat commence en rappelant le contexte des discussions sur le financement. En fait, dès 2011, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté sa Recommandation n° 1964 (2011) sur «la nécessité d'un bilan des progrès accomplis dans l'application de la Convention de Berne», où elle saluait le travail de la Convention et demandait que les activités de la Convention de Berne figurent au nombre des priorités du Conseil de l'Europe et que des efforts supplémentaires, y compris sur le plan financier, soient consentis afin de garantir la bonne mise en œuvre de ce traité.

La Recommandation, ainsi que la réponse que devait lui donner le Comité des Ministres, a suscité lors de la 31<sup>e</sup> réunion du Comité permanent un débat sur la viabilité financière de la Convention, notamment en période de crise économique. À cette occasion, les Parties ont opté pour une démarche responsable en reconnaissant l'impact de la crise financière sur les activités du Conseil de l'Europe en général, et ont pris l'initiative de réformer le système de financement de la Convention de Berne. Le Secrétariat a présenté trois options pour améliorer les finances, et le Comité permanent a chargé le Président de lancer une réflexion sur cette question et de rester très attentif au processus de réformes en cours au Conseil de l'Europe.

Toutefois, les Parties ont très peu soutenu la première réunion du Groupe consultatif Ad-hoc sur les questions budgétaires, et peu d'entre elles ont communiqué leurs positions par écrit. Il n'a donc pas été possible de parvenir à des conclusions, et le point a dû être examiné une nouvelle fois lors de la 32<sup>e</sup> réunion du Comité permanent.

Dans une décision de 2012, le Comité a chargé le Bureau de procéder à une analyse minutieuse des avis exprimés par les Parties au cours de la réunion du Comité permanent et de solliciter l'opinion d'autres Etats, tout en tenant compte des prévisions budgétaires du Conseil de l'Europe pour les exercices 2014 et 2015. Le Bureau a été prié de soumettre au Comité un projet de décisions sur les questions budgétaires lors de sa réunion suivante (33<sup>e</sup>). Il a aussi chargé le Secrétariat de consulter les Parties sur leurs éventuelles contributions volontaires et sur la forme qui leur semblait la plus adaptée pour les demandes de financement qui leur seraient soumises.

Le Secrétariat poursuit sa présentation en expliquant comment les questions financières sont en général traitées au niveau du Conseil de l'Europe. Le Secrétariat décrit la procédure d'adoption du "Programme et Budget" bisannuel de l'Organisation, et met l'accent sur les mécanismes de contrôle instaurés au niveau du Comité des Ministres, qui procède notamment à une double vérification par le biais de leur Comité du Budget réunissant 11 experts indépendants, un auditeur interne responsable,

notamment, de l'évaluation des risques, un auditeur externe désigné par le Comité des Ministres et un Comité d'audit.

Les Délégués du Comité des Ministres examinent le rapport de bilan soumis par le Secrétaire Général, les principales orientations pour les activités futures, les priorités suggérées et leurs implications budgétaires. Ils approuvent enfin le montant des contributions des Etats membres à ce qui est qualifié de Budget ordinaire (constitué à partir des contributions des Etats membres, calculées sur la base de la moyenne des statistiques annuelles de chacun des Etats membres sur leur population et le Produit intérieur brut converti en dollars US pour la période de trois ans s'achevant 24 mois avant l'entrée en vigueur du barème. Dans les calculs, la pondération appliquée aux données sur le PIB est 5 fois plus importante que celle appliquée aux données démographiques).

Le Secrétariat ajoute qu'à partir de cette année, et conformément à la Résolution CM (2013) 7 concernant les "modalités financières de la participation des Etats non membres aux conventions du Conseil de l'Europe", les Etats non membres sont également appelés à participer aux frais de fonctionnement et de gestion des Conventions du Conseil de l'Europe assorties d'un mécanisme de suivi et auxquelles ils sont parties.

Le Secrétariat résume en outre les deux principales options financières examinées à la dernière réunion du Comité permanent: la première option, qui consiste à réduire les dépenses grâce à la réduction des activités (ce qui a l'avantage de réduire les frais de fonctionnement, mais aussi, malheureusement, la visibilité et l'impact des activités de la Convention) et la version révisée de la troisième option, qui consiste à recommander une contribution d'un certain montant aux Parties qui en feraient la demande, et de faire des économies partout où elles sont réalisables, notamment grâce au recours à de nouveaux outils ou méthodes de travail. La plupart des Parties semblaient favorables à cette option en 2012.

Le Secrétariat poursuit en présentant les principales propositions soumises par les Parties cette année, et note que certaines sont particulièrement utiles et novatrices, tandis que d'autres correspondent à des pratiques déjà mises en œuvre par le Secrétariat, et sur lesquelles il faudrait peut-être améliorer la communication. Le Secrétariat salue l'excellente qualité des contributions écrites qui lui sont parvenues; elles ont été très utiles à la réflexion interne sur les questions budgétaires. Une fois de plus, la plupart des Parties qui ont soumis une contribution écrite ont exprimé leur préférence pour la version révisée de l'option 3.

Dans la dernière partie de sa présentation, le Secrétariat identifie, pour chaque nouvelle proposition concrète soumise par les Parties, celles qui sont déjà mises en œuvre, celle dont la mise en œuvre est possible, et celles qui ne sont pas réalisables dans le contexte du cadre actuel du Conseil de l'Europe. Il illustre également les nouvelles pratiques proposées qui ont déjà été intégrées aux méthodes de travail pour l'année en cours, et met l'accent sur les initiatives qui pourraient être profitables pour la Convention, mais dont la responsabilité incombe aux Parties.

Les conclusions sont consacrées à une présentation succincte des exemples pertinents d'activités organisées en s'inspirant des suggestions reçues des Parties, tout comme des enjeux et réussites qui les ont accompagnées.

Le Président remercie le Secrétariat pour cet exposé très complet, qui a clarifié les procédures internes du Conseil de l'Europe et offre une bonne base de discussion aux Parties, dans la perspective de l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

## **5. PROPOSITIONS DES PARTIES**

Le Président constate que ce point de l'ordre du jour est couvert par la présentation du Secrétariat et propose de considérer qu'il a été traité.

## **6. PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES ET DE BUDGET POUR 2014 - 2015**

Le Secrétariat présente l'avant-projet de Programme d'activités et de budget pour 2014-2015, et explique qu'il est constitué d'un tableau qui expose en détail les activités prévues sur les deux prochaines années, ainsi que le budget nécessaire à leur organisation. Concernant la partie narrative du

document, le Secrétariat suggère d'adopter un nouveau format qui pourrait comprendre une synthèse des progrès des objectifs réalisés pendant l'année en cours et un calendrier prévisionnel des réunions.

Le Secrétariat insiste sur le fait que les activités inscrites au projet de Programme d'activités et de budget ont été sélectionnées en tenant compte à la fois des priorités identifiées par les différents groupes d'experts de la Convention de Berne et des programmes d'activités d'autres accords pertinents. Côté budget, les chiffres se fondent sur les coûts estimés d'après l'expérience passée et tiennent compte des observations des Parties à propos des réductions de dépenses.

## **7. INTERVENTIONS ET DISCUSSION**

Le Président introduit ce point de l'ordre du jour en remerciant le Secrétariat pour la très bonne préparation des documents d'information pour la réunion, et les Parties pour l'utilité des contributions écrites qu'elles ont soumises.

Tous les participants ont pris la parole pour résumer la position de leurs autorités à la lumière des informations reçues.

La représentante de la Commission européenne prend la parole pour préciser qu'elle participe à la réunion au nom de l'Union européenne, qui est une des Parties à la Convention, et pas au nom des Etats membres de l'UE. Elle déclare que la Convention de Berne reste un outil important de la coopération de la Commission européenne, en particulier avec les pays du voisinage, notamment en ce qui concerne les priorités essentielles telles que la protection des espèces migratrices et la gestion et l'éradication des espèces exotiques envahissantes. Elle rappelle en outre que la Commission assume une large part du cofinancement par le CdE et l'UE du projet Emerald, et assure que l'UE reste décidée à participer au financement de la Convention, sans préjuger des décisions des Etats membres de l'Union.

Les débats visent ensuite à clarifier quelques questions de procédure et à examiner comment veiller à ce que la nécessaire réduction des coûts n'engendre pas une dégradation de la mise en œuvre de la convention.

Quelques participants émettent des suggestions concernant la présentation du tableau des coûts estimés pour en améliorer la clarté. D'autres expriment leur satisfaction pour la lettre personnalisée de demande de contributions volontaires qu'ils ont reçue pour la première fois cette année.

Tous se félicitent de la décision probable du Comité des Ministres de maintenir presque inchangée la dotation octroyée à la Convention à partir du Budget ordinaire.

## **8. PROJET DE DECISION**

Le Secrétariat présente le projet de décision préparé en tenant compte de toutes les propositions des Parties qui paraissent réalisables à la lumière des contraintes externes ou internes. Il précise également que le Bureau sera l'organe habilité à rendre une décision finale sur le projet de texte à soumettre au Comité permanent.

Les participants saluent le texte comme un bon compromis qui tient compte de tous les avis exprimés par les Parties, et proposent de le transmettre au Bureau avec l'aval du Groupe ad hoc.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question n'est soulevée.

Le Président remercie le Secrétariat et les participants pour les discussions concrètes et utiles et se déclare satisfait des résultats obtenus à propos des questions financières. Il conclut en exprimant le souhait que ce travail puisse être utile lors des discussions à venir, à la 33<sup>e</sup> réunion du Comité permanent.

**Annexe 1**



**Groupe consultatif d'experts sur le budget**

Strasbourg, le 16 septembre 2013

Palais de l'Europe, Salle 16, 9h30

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA REUNION**  
Introduction par le Président du Comité permanent et le Secrétariat
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. INFORMATIONS DU SECRETARIAT SUR LES DERNIERS EVENEMENTS**
- 5. PROPOSITIONS DES PARTIES**
  - a. Garantir un financement constant et prévisible
  - b. Assurer une gestion financière efficace
  - c. Barème envisageable pour les contributions suggérées
  - d. Partenariat avec le secteur privé
- 6 PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES ET DE BUDGET POUR 2014 - 2015**
- 6. INTERVENTIONS ET DISCUSSION**
- 7. PROJET DE DECISION**
- 8. QUESTIONS DIVERSES**

**Annexe 2****LISTE DES PARTICIPANTS****CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

M. Jan PLESNIK, Conseiller du Directeur des affaires étrangères, Agence de Protection de la Nature (NCA CR), Kaplanova 1931/1, CZ-148 00 PRAGUE 11 – CHODOV

Tel +42 283 069 246. Fax +42 283 069 241. E-mail: [jan.plesnik@nature.cz](mailto:jan.plesnik@nature.cz)

**EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE**

Mme Milena NOVAKOVA, Policy Officer, European Commission, DG ENVIRONMENT, Unit B.2 Bio-diversity, Avenue de Beaulieu 5, BU-5 04/125, 1160 AUDERGHEM, Belgium

Tel: +32 2 299 53 79. E-mail: [Milena.Novakova@ec.europa.eu](mailto:Milena.Novakova@ec.europa.eu)

**FRANCE / FRANCE**

Mme Marianne COUROUBLE, Chargée de mission Affaires internationales, Sous-Direction de la Protection et de la Valorisation des Espèces et de leurs Milieux, Direction de l'eau et de la biodiversité – DGALN/DEB, Ministère de l'Ecologie (MEEDDTL), Arche Sud, 92055 LA DEFENSE Cedex.

Tel: +33 140 81 31 90. Fax: +33 140 81 74 71. E-mail: [marianne.courouble@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marianne.courouble@developpement-durable.gouv.fr)

**ICELAND / ISLANDE**

Dr Jón Gunnar OTTÓSSON, Director General, Director General, Icelandic Institute of Natural History, Urriðahóltsstraeti 6 – 8, 212 GARDABAER

Tel: +354 5900 500. E-mail: [jgo@ni.is](mailto:jgo@ni.is)

**SERBIA / SERBIE**

Ms Snezana PROKIC, Focal point for Bern Convention, Adviser, Ministry of Energy, Development and Environmental Protection of the Republic of Serbia, Omladinskih brigada 1. Str, SIV III, NEW BELGRADE, 11070

Tel: +381 11 31 31 569. Fax: +381 11 313 2459. E-mail: [snezana.prokic@ekoplan.gov.rs](mailto:snezana.prokic@ekoplan.gov.rs) or [snezana.prokic@merz.gov.rs](mailto:snezana.prokic@merz.gov.rs)

**SECRETARIAT / SECRÉTARIAT**

**Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Democratic Governance / Direction de la Gouvernance démocratique**, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France

Tel: +33 3 88 41 20 00. Fax: +33 3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO, Head of the Democratic Initiatives Department / Chef du Service des Initiatives démocratiques

Tel: +33 3 88 41 22 59 Fax: +33 3 88 41 37 51 E-mail: [eladio.fernandez-galiano@coe.int](mailto:eladio.fernandez-galiano@coe.int)

Ms Ivana d'ALESSANDRO, Secretary of the Bern Convention / Secrétaire de la Convention de Berne, Biodiversity Unit / Unité de la Biodiversité

Tel: +33 3 90 2151 51. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: [ivana.dalessandro@coe.int](mailto:ivana.dalessandro@coe.int)

Ms Iva OBREtenova, Administrator, Biodiversity Unit / Administrateur, Unité de la Biodiversité

Tel: +33 3 90 21 58 81. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: [iva.obretenova@coe.int](mailto:iva.obretenova@coe.int)

Ms Lilia KOLOMBET, Administrator, Biodiversity Unit / Administrateur, Unité de la Biodiversité  
Tel: +33 390 21 53 85. Fax: +33 3 88 41 37 51 E-mail: [lilia.kolombet@coe.int](mailto:lilia.kolombet@coe.int)

Ms Véronique de CUSSAC, Administrative assistant, Biological Diversity Unit / Assistante administrative, Unité de la Diversité biologique  
Tel: +33 3 88 41 34 76 Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: [veronique.decusac@coe.int](mailto:veronique.decusac@coe.int)